RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ECOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

DECISION ENAC/DG/3808 du 17 mars 2025
Portant organisation de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile

Le directeur général de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile,

Vu le décret n°2018-249 du 5 avril 2018 modifié relatif à l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu le règlement intérieur de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile approuvé par le Conseil d'Administration du 14 mars 2025 ;

Vu l'avis du Comité Social d'Administration de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile du 6 mars 2025 ;

Décide :

Article 1-

L'Ecole Nationale de l'Aviation Civile est organisée en directions, départements, pôles, centres, divisions ou services en application en premier lieu du décret n°2018-249 du 5 avril 2018 modifié susvisé, et en deuxième lieu de son règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du 14 mars 2025. En troisième lieu, les échelons d'organisation inférieurs, en particulier les subdivisions, sont décrits dans la présente décision et ne peuvent être créés, modifiés ou supprimés qu'après avis du Comité Social d'Administration de l'ENAC.

Les dispositions du règlement intérieur en vigueur au jour de la présente décision sont reprises en italique dans le texte.

Les directions, pôles ou services de l'ENAC sont ainsi organisés :

1- Le Secrétariat Général (SG)

Le Secrétariat Général assure la gestion administrative, financière et patrimoniale de l'École, organise le recrutement et l'accueil des élèves et assure la gestion du parc résidentiel des différents campus de l'ENAC. Il est dirigé par une ou un secrétaire général assisté d'une adjointe ou d'un adjoint et :

- *De la cheffe ou du chef du département Finances*
- *De la cheffe ou du chef du département Ressources Humaines*
- *De la cheffe ou du chef du département Infrastructures et Logistique*
- *De la cheffe ou du chef du pôle Contrôle de Gestion et Business Intelligence*
- *Du service juridique*

1-1 Le département Finances (FIN)

Le département Finances exécute les missions relatives à la préparation du budget de l'établissement, en recettes comme en dépenses, et à son exécution en ce qui concerne la responsabilité de l'ordonnateur : engagement, liquidation, demande de paiement et émission des titres de recettes. Il élabore ou est associé à l'élaboration de tout contrat, marché ou convention comportant des implications en termes de recettes ou de dépenses, et en assure le suivi. Il est responsable des achats et de l'inventaire physique des biens.

Le département Finances dirigé par une cheffe ou un chef de département, assisté d'une adjointe ou d'un adjoint est constitué de :

- Une subdivision Budget (BUD)
- Une subdivision Achats (ACHATS)
- Une subdivision Missions (MIS)

1-2 Le département Ressources Humaines (RH)

Le département Ressources Humaines exécute les missions relatives à la gestion individuelle et collective, des agents de l'Ecole pour les actes qui ne sont pas de la compétence de la Direction Générale de l'Aviation Civile, ainsi qu'à la formation continue de ces agents. Il gère également le traitement des affaires médicales et sociales les concernant. Il assure le suivi du dialogue social et le pilotage des effectifs de l'école.

Le département Ressources Humaines dirigé par une cheffe ou un chef de département, assisté d'une ou un chargé de mission recrutement, est constitué de :

- Une subdivision Gestion des fonctionnaires, des effectifs et du dialogue social (FONC)
- Une subdivision Gestion des Ouvriers d'Etat (OE)
- Une subdivision Gestion et Paie des Vacataires et des Agents Contractuels (CONT)
- Une subdivision Formation Continue des personnels (FORMC)
- Une subdivision Action Sociale (SOC)
- Une subdivision Médicale (MED)

1-3 Le département Infrastructures et Logistique (IL)

Le département Infrastructures et Logistique exécute les missions relatives à la fourniture des services nécessaires au fonctionnement de l'établissement et à la gestion du patrimoine immobilier sur l'ensemble de ses sites dans les domaines suivants : gestion du patrimoine immobilier (construction, réhabilitation, maintenance et exploitation), suivi Hygiène et Sécurité en appui de la cellule HSE, gestion de la sûreté et sécurité des infrastructures, gestion du parc automobile et du transport de personnel et de matériel, gestion des fournitures, matériels et prestations de service liés à l'exploitation des bâtiments et des services, gestion de l'hébergement et de la restauration, gestion de l'imprimerie.

Le département Infrastructures et Logistique, dirigé par une cheffe ou un chef de département, assisté d'une adjointe ou d'un adjoint, d'une coordinatrice ou un coordonnateur des centres, et d'une ou d'un chargé de missions contrats, est constitué de :

- Une subdivision Gestion Campus et Services (GCS)
- Une subdivision Logistique (LOG)
- Une subdivision Energies et Exploitation des Infrastructures (2EI)
- Une subdivision Edition (EDI)
- Une cellule Méthodes (MET)
- Une cellule Gestion des Affaires Financières (GAF)

1-5 Le pôle Contrôle de Gestion et Business Intelligence (CGBI)

Le pôle Contrôle de Gestion et Business Intelligence soutient la direction de l'Ecole dans ses prises de décision au sein des domaines métiers, commerciaux, marketings, RH et finances.
A ce titre, il est responsable de la gouvernance et de la valorisation des données, de la comptabilité analytique et de l'élaboration des tarifs de vente, du reporting et de la réponse aux différentes enquêtes pour lesquelles l'Ecole est régulièrement sollicitée.

2- La Direction des Etudes et de la Recherche (DER)

La Direction des Etudes et de la Recherche, assure les missions pédagogiques (hors formation au pilotage) et scientifiques de l'École.

Dans son périmètre (toutes formations, hors formation au pilotage), elle assure les missions principales suivantes :

- *Elaboration des programmes de formation conformément aux règlements nationaux et internationaux et aux besoins des employeurs (avec en particulier l'animation des Comités de Pilotage des formations)*
- *Développement des contenus des formations et accréditation par les instances compétentes*
- *Spécification et mise en œuvre des moyens pédagogiques nécessaires aux programmes de formation*
- *Planification, délivrance et évaluation des formations*
- *Suivi pédagogique des élèves et sanction de leurs études*
- *Veille en matière d'innovation pédagogique, évaluation et implémentation des solutions*
- *Définition de la politique scientifique de l'école pour répondre aux enjeux d'excellence académique et aux demandes de la tutelle DGAC et de la société*
- *Réalisation d'une activité de recherche conforme à la politique scientifique de l'école*
- *Représentation de l'ENAC dans l'environnement de l'enseignement supérieur et de la recherche aux niveaux local, national et international*
- *Organisation, en collaboration avec le pôle PQSS, des audits et évaluations des formations et de la recherche*
- *Contribution, en collaboration avec la DID, au développement international de l'ENAC*
- *Contribution à la formation théorique au pilotage*

Pour l'ensemble des missions pédagogiques de l'école (DFPV incluse), elle assure de plus :

- *Organisation et animation des Conseils des Etudes, de Perfectionnement, et de la Recherche*
- *Animation de comités de pilotage thématiques transverses (coordination des actions pédagogiques (transformation digitale et pédagogique, synergie enseignement-recherche, synergies sol-bord…)*
- *Support à la transformation et à l'innovation pédagogique dans la formation*
- *Elaboration du règlement de scolarité,*
- *Organisation du recrutement des élèves,*

- *Organisation et secrétariat des jurys d'école*
- *Planification des enseignements (hors formation pratique au pilotage)*
- *Suivi de scolarité des élèves*
- *Maintien des outils et processus de gestion de la scolarité*

Elle est dirigée par une directrice ou un directeur assisté d'une adjointe ou d'un adjoint et :

- *D'une ou d'un responsable de la Recherche*
- *D'une cheffe ou d'un chef du département Air Traffic Management*
- *D'une cheffe ou d'un chef du département Langues, sciences Humaines et sociales*
- *D'une cheffe ou d'un chef du département Sciences et Ingénierie de la Navigation Aérienne*
- *D'une cheffe ou d'un chef du département Transport Aérien*
- *D'une cheffe ou d'un chef du département Admissions et Scolarité*
- *D'une cheffe ou d'un chef du pôle « Learning Hub »*
- *D'une cheffe ou d'un chef du pôle « ICARe » (International and Corporate Academic Relations)*
- *D'une ou d'un responsable de la formation doctorale*
- *Des responsables des formations GSEA, IENAC&Masters, ISESA, MCTA, mastères spécialisés*
- *D'une ou d'un responsable de la conformité ATCO*
- *D'une ou d'un chargé de mission « Innovation et plateformes »*

Le pôle Prospectives « Durabilité, sécurité et autres enjeux du Transport Aérien » est placé directement sous l'autorité de la DER.

Dans les domaines d'activité définis pour chacun d'eux, les départements d'enseignement coordonnent et fournissent l'ensemble des enseignements délivrés à l'ENAC, et assurent des activités d'expertise et de recherche relevant de leur compétence.

Dans ces domaines, les départements d'enseignement sont responsables de l'organisation des enseignements, de la vérification et de l'amélioration de leur qualité et de la gestion des moyens adaptés.

Ils organisent, assurent la formation de leurs formateurs et développent les outils pédagogiques appropriés ou participent à leur développement et en assurent l'exploitation.

En outre, les départements constituent des viviers de compétences et d'expertises. A ce titre, ils contribuent aux travaux de recherche et peuvent se voir confier des missions d'expertise, d'études et de développement au profit d'autres services de l'École ou de tiers extérieurs.

2-1 Le Laboratoire ENAC (LABO)

Le Laboratoire ENAC est l'entité regroupant l'ensemble des acteurs de la recherche de l'ENAC. Il a pour mission principale de conduire ces activités de recherche afin de produire de nouvelles connaissances nécessaires à l'évolution du transport aérien, et de les diffuser auprès des futurs acteurs de l'Aviation Civile que sont les étudiantes et étudiants de l'ENAC. Le Laboratoire ENAC regroupe :

- *Trois équipes de recherche :*
  - *L'équipe Informatique Interactive (II) est constituée de :*
    - *l'axe de recherche en Ingénierie des Systèmes Interactifs (ISI)*
    - *l'axe de recherche en Interactions Humains-Machines (IHM)*
  - *L'équipe Optimisation (OPTIM) couvre une grande part du spectre thématique de l'optimisation : optimisation non-linéaire continue et mixte, optimisation discrète, apprentissage automatique et contrôle optimal (notamment pour la génération de trajectoires optimales de systèmes contraints).*

  Elle est constituée de :

    - *l'axe de recherche en Optimisation Mathématique et Recherche Opérationnelle (MORO)*
    - *l'axe de recherche en Intelligence Artificielle (IA)*
    - *l'axe de recherche en Probabilités, Statistiques et Graphes (PSG)*
    - *l'axe de recherche en Systèmes Dynamiques (SYDYN)*
  - *L'équipe TELECOM s'organise autour d'une thématique applicative qui est l'étude des systèmes de télécommunications au sens large tels que définis dans l'annexe 10 de l'OACI (systèmes de communication, navigation, surveillance).*

  Elle est constituée de :

    - *l'axe de recherche en Traitement du Signal (SIGNAV)*
    - *l'axe de recherche en Electromagnétisme et Antennes (EMA)*
    - *l'axe de recherche en Réseaux de Communications (RESCO)*
- *Des enseignantes et enseignants chercheurs en économie, en tant que membres associés du Laboratoire ENAC avec des écoles et des instituts partenaires*
- *Deux plateformes :*
  - *Volière Drones Toulouse Occitanie*
  - *Aeronautical Computer Human Interaction Lab(ACHIL)*
- *Une équipe de support à la recherche (ESR)*

- *Une ou un responsable du business development de la recherche*

La ou le responsable de la Recherche assure la responsabilité fonctionnelle du Laboratoire ENAC et la responsabilité hiérarchique des entités de recherche transverses (plateformes) et de l'équipe support à la recherche.

2-2 Le département Air Traffic Management (ATM)

La mission principale du département ATM est d'assurer la délivrance d'enseignements généraux et l'instruction pratique au bénéfice des formations initiales (tous ratings) et continues au contrôle aérien.

Il assure l'exploitation, le maintien en conditions opérationnelles et l'évolution du bloc simulateur ATC. Il conduit aussi des études dans le domaine de l'ATM.

Le département ATM dispense également des enseignements aux autres formations de l'ENAC dans ses domaines de compétences. Il collabore également avec le Laboratoire ENAC au travers de projets communs, de réponse à des appels d'offre ou de mise à disposition d'experts.

Le département ATM, dirigé par une cheffe ou un chef de département, assisté d'une adjointe ou d'un adjoint est constitué de trois divisions :

- *La division Inspection des Etudes, Expertise et Enseignement (I3E) assure un grand nombre d'enseignements de matières ATM (RCA, AIS, ATFCM, PBN, Environnement, PANSOPS, Télécom, SAR, UTM…), ainsi que l'inspection des études des formations MCTA, GSEA, ATCO-M (Marine Nationale), de mastères spécialisés et ATCO étrangers.*

A cette division sont rattachées :

  - La subdivision Pans-Ops
  - La subdivision Environnement et Services ATM (ESA)

- *La division Formation Pratique au Contrôle (FP) réalise l'ingénierie pédagogique des degrés de formation pratique au contrôle, les planifie, et les délivre. Elle gère l'ensemble des instructeurs de formation pratique et leurs maintiens de compétences, et développe des moyens pédagogiques (EAO et simulateurs spécifiques).*

A cette division sont rattachées :

  - La subdivision Ingénierie Pédagogique (IP)
  - L'entité Médiatisation (M)
  - L'entité Instructeurs formation pratique au contrôle (ICA)

- *La division Etudes ATM et Exploitation Opérationnelle des simulateurs ATC (EEOS) assure l'installation des matériels et logiciels, la configuration, l'exploitation opérationnelle des simulateurs de formation au contrôle aérien, l'étude de leur évolution, ainsi que des études de prospective technique.*

A cette division sont rattachés :

- Le pôle Planification et Opérations des Simulateurs (POS)
- Le pôle Etudes et Développement des simulateurs (EDS)
- Le pôle Installations et Maintenance des simulateurs (IMS)

2-3 Le département Langues, Sciences Humaines et Sociales (LH)

La mission principale du département LH est d'assurer la délivrance des enseignements dans les domaines suivants :

- *Anglais, autres langues étrangères et français langue étrangère*
- *Psychopédagogie, facteurs humains, management des ressources humaines*
- *Éducation physique et sportive*
- *Culture générale*
- *Droit, économie, gestion, comptabilité*

Le département LH a pour mission connexe de fournir une expertise et un conseil méthodologique (expertise dans le domaine des facteurs humains et de la pédagogie, assistance psychopédagogique auprès des élèves en difficulté d'apprentissage, conception et exploitation de supports pédagogiques, collaboration aux travaux d'élaboration des nouvelles formations), la sélection des candidats aux concours de recrutement des élèves pilotes par l'organisation des épreuves psychologiques et psychotechniques, et l'évaluation des compétences linguistiques des élèves dans les différents cycles de formation.

Le département Langues, Sciences Humaines et sociales, dirigé par une cheffe ou un chef de département, comprend les entités et subdivisions suivantes :

- La subdivision Langues (LAN)
- La subdivision Psychopédagogie et facteurs humains (PSY)
- La subdivision Activités physiques et sportives (SPO)
- Le domaine des sciences sociales

2-4 Le département Sciences et Ingénierie de la Navigation Aérienne (SINA)

La mission principale du département SINA est d'assurer la délivrance des :

- *Enseignements scientifiques fondamentaux (mathématiques, informatique, électronique, électromagnétisme, traitement du signal…)*

- *Enseignements des sciences de l'ingénieur (management de projet, ingénierie système, modélisation, conception/design d'IHM, ingénierie de la sécurité/sureté (SSI) dans la conception des systèmes, architecture des systèmes informatiques, informatique industrielle et embarquée, génie logiciel, communication numérique, mathématiques décisionnelles, intelligence artificielle)*

- *Enseignements techniques dans le domaine des systèmes de la navigation aérienne (systèmes de radiocommunication, réseaux de communications aéronautiques, radionavigation, GNSS, capteurs de surveillance, systèmes automatisés de gestion du trafic aérien…)*

- *Enseignements pratiques sur les systèmes de radionavigation, des réseaux et des radiocommunications et sur certains systèmes ATM*

Le département SINA délivre ces enseignements à l'ensemble des formations initiales (à l'exception des formations au pilotage) et dans de nombreux stages de formation continue.

Au sein du département SINA, la liaison entre enseignement et recherche est particulièrement forte, puisque la totalité des enseignements est alimentée par les travaux du Laboratoire ENAC.

Il assure l'inspection des études des formations ISESA, IENAC (avec le département TA), celle des masters ASNAT, IATSED, IHM, RO et de certains mastères spécialisés.

Il assure l'exploitation, le maintien en conditions opérationnelles et l'évolution de moyens pédagogiques techniques (systèmes de radionavigation et de navigation, de radiocommunication, systèmes automatisés et de surveillance, calculateurs, antennes…).

Le département SINA, dirigé par une cheffe ou un chef de département, assisté d'une adjointe ou d'un ajoint, est *organisé en quatre divisions et quatre équipes de recherche :*

- *La division Systèmes CNS – ATM (SCA), qui délivre des enseignements techniques et l'instruction pratique sur les systèmes automatisés de l'ATM et les systèmes de navigation et surveillance*

A cette division sont rattachées :

  - La subdivision Systèmes Automatisés, Surveillance, Supervision (SSS)

  - La subdivision Radionavigation et Radiocommunication (RNR)

- *La division Systèmes informatiques (INF) qui délivre des enseignements des sciences de l'ingénieur (ingénierie système, sécurité, SSI, management de projet) et des enseignements techniques dans le domaine des architectures techniques et des réseaux*

A cette division sont rattachées :

  - La subdivision Systèmes et Architectures (SAR)

  - La subdivision Génie Logiciel, Ingénierie Système et Interaction (LSI)

  - La subdivision Réseaux de Communications Aéronautiques (RCA)

- *La division Mathématiques et Informatique Fondamentale (MIF) qui délivre des enseignements scientifiques fondamentaux (mathématiques, informatique), et de leur prolongation dans le domaine de l'optimisation et des data sciences : recherche opérationnelle, machine learning, IA*

A cette division sont rattachées :

  - La subdivision Mathématiques (MAT)
  - La subdivision Informatique Fondamentale (IFO)

- *La division Electronique, Electromagnétisme et Signal (EES) qui délivre des enseignements scientifiques fondamentaux (traitement du signal, électromagnétisme, électronique) et de certains systèmes de la navigation aérienne (radiocommunication, GNSS)*
- A cette division sont rattachées :
  - La subdivision Electronique (ELE)
  - La subdivision Electromagnétisme et Signal (ELS)
- *Les trois équipes de recherche du Laboratoire ENAC (II, OPTIM, TELECOM) qui contribuent aux activités d'enseignement en lien direct avec les quatre divisions ci-dessus et avec la division AVS du département TA*

2-5 Le département Transport Aérien (TA)

La mission principale du département TA est d'assurer la délivrance des enseignements en :

- *Aérodynamique et mécanique du vol, qualités de vol, propulsion, structures et RDM, conception avion, systèmes avion, navigation, radionavigation, avionique, automatique, commande du vol, reconnaissance avion et hélicoptères.*
- *Aéroports, environnement, météorologie, sûreté du transport, facilitation et marchandises dangereuses*
- *Règlementation technique, certification, maintien de navigabilité, maintenance avion*
- *Opérations aériennes, préparation des vols, masse et centrage, performances avion, système d'information des compagnies aériennes et efficacité opérationnelle*
- *Économie, économétrie, revenue management, stratégies des compagnies, organisation des marchés, finances des compagnies aériennes, développement durable*

Le département TA délivre ces enseignements à l'ensemble des formations de l'ENAC.

La liaison entre enseignement et recherche est assurée notamment pour ce qui concerne les enseignements en économie du transport aérien, automatique, et conception avion.

Il assure l'inspection des études des formations IENAC (avec le département SINA), du master IATOM et d'un grand nombre de mastères spécialisés.

Il assure l'exploitation, le maintien en conditions opérationnelles et l'évolution de moyens pédagogiques techniques (soufflerie, simulateurs avions, laboratoire moteurs…).

Le département Transport Aérien, dirigé *par une cheffe ou un chef de département, assisté d'une adjointe ou d'un adjoint, est constitué de trois divisions :*

- *La division Avion et Systèmes embarqués (AVS)*, à laquelle sont rattachés :
  - Le domaine Avion et Moteurs
  - Le domaine Systèmes Avioniques et Navigation
  - Le domaine Commande des systèmes et Simulation
- *La division Aéroports Sûreté et Météorologie (ASM)*, à laquelle sont rattachés :
  - Le domaine Aéroports (Ingénierie ARP, surveillance ARP) et Environnement
  - Le domaine Sûreté, Facilitation et marchandises dangereuses et Centre ASTC
  - Le domaine Météorologie
- *La division Airworthiness, Operations et Maintenance (AOM)*, à laquelle sont rattachés :
  - Le domaine Opérations Aériennes : Supervision OPS, Ingénierie OPS, Coordination OPS-ATM
  - Le domaine Règlementation et Navigabilité : navigabilité, réglementation et licences
  - Le domaine Economie et Applications au Transport Aérien

Le centre ASTC (Aviation Security Training Center), en charge de la délivrance de formation dans le domaine de la sureté, est labellisé par l'OACI.

2-6 Le département Admissions et Scolarité (ADMISCO)

Le département Admissions et Scolarité a pour vocation à constituer un « guichet unique » pour la gestion administrative des élèves, assurant l'interface entre les élèves de l'école et les différents services de celle-ci, du recrutement des élèves jusqu'à leur diplomation. Le département assure les missions et les activités suivantes :

- *Organisation des concours nationaux fixés dans le cadre des missions de l'école,*
- *Organisation du recrutement des élèves pour toutes les formations initiales hors concours nationaux,*
- *Recueil des inscriptions et suivi des admissions, en lien avec la DGAC pour les recrutements qui la concerne, et en interne ENAC avec les Responsables de formation, les départements d'enseignement pour les aspects pédagogiques, et en tant que de besoin avec le pôle ICARe,*
- *Préparation administrative des rentrées des élèves, en lien avec les Responsables de formation et la direction de l'Ecole,*

- *Elaboration et mise à jour du tableau des charges d'enseignement,*
- *Organisation des jurys d'école,*
- *Organisation administrative des examens,*
- *Préparation, validation et diffusion des actes administratifs liés à la scolarité des élèves, tant sur le plan de la gestion RH des élèves fonctionnaires que sur les décisions des jurys d'école,*
- *Elaboration des diverses attestations,*
- *Evolution, adaptation et paramétrage des outils de scolarité,*
- *Organisation et réalisation des emplois du temps,*
- *Fourniture des salles de cours nécessaires aux formations initiales et continues, suivi du fonctionnement opérationnel, et anticipation des besoins.*

Le département Admissions et scolarité, dirigé par une cheffe ou un chef de département, assisté d'une adjointe ou d'un adjoint, est constitué de quatre subdivisions et de deux cellules :

- La subdivision Admissions sur Concours (ASC)
- La subdivision Admissions sur Titre (AST)
- La subdivision Gestion RH, académique et diplomation (GRhAD)
- La subdivision Planification (PLANIF)
- La cellule Budget et Accueil
- La cellule Outils de scolarité (OSCO)

2-7 Le pôle Learning Hub (CLUB)

Le pôle Learning Hub assure les missions liées à l'innovation pédagogique, à la transformation digitale, et à la mise à disposition de ressources documentaires et numériques, et ce, au bénéfice à la fois de la DER, de la DFPV, et de la DID :

- *Pilotage et mise en œuvre de la transformation de l'offre de formation*
- *Développement et exploitation de l'environnement techno-pédagogique (outils logiciels)*
- *Exploitation et animation des espaces du Learning Hub*
- *Formation des enseignants, et accompagnement dans leurs projets de transformation pédagogique, centre de ressources et de conseil en sciences de l'éducation, animation de communautés de pratiques,*
- *Soutien à l'approche « compétences »*
- *Production de contenus et d'expériences pédagogiques*
- *Expérimentations*

- *Communication et valorisation des expériences pédagogiques auprès de tous les acteurs de l'établissement et vers l'extérieur*
- *Gestion du centre de ressources documentaires qui met en œuvre la politique documentaire de l'école (collections numériques et papier), forme et informe sur la méthodologie de recherche d'information, valorise les publications scientifiques via l'archive ouverte HAL ENAC, et gère l'espace de lecture, qui est aussi un lieu de vie, de culture et d'échanges pour l'ensemble des étudiants et du personnel*

Le pôle Learning Hub anime le Comité de Pilotage de la transformation Digitale et Pédagogique (CoDiPé). Il représente l'ENAC auprès des instances de la COMUE traitant de l'innovation pédagogique et de la transformation digitale.

Il coopère dans ses missions avec les autres entités ayant des missions d'ingénierie pédagogique spécifiques :

- *ATM/FP/IP*
- *LH/PSY*
- *DFPV/OP*

Le pôle est composé de :

- La bibliothèque (BIB)
- Une équipe en charge de l'ingénierie pédagogique

2-8 Le pôle International and Corporate Academic Relations (ICARE)

Le pôle ICARe a la responsabilité des services apportés au bénéfice des étudiants dans les domaines :

- *Apprentissage en entreprise (dans le cadre du CFA ENAC)*
- *Stages dits « sortants », en entreprise ou en laboratoire*
- *Partenariats avec les Entreprises, alimentant le Career Center, et coordonnés avec le Laboratoire ENAC*
- *Career Center au bénéfice des étudiants IENAC, Masters, Mastères Spécialisés*
- *Échanges académiques et doubles-diplômes entrants*
- *Échanges académiques et doubles-diplômes sortants*
- *Partenariats avec les Universités ou Grandes Écoles, alimentant les échanges académiques et double-diplômes, coordonnés avec le Laboratoire ENAC*

Au sein de l'École, il est le référent dans ces mêmes domaines pour les besoins de règlementation, de processus interne à mettre en place, de référentiel documentaire, de spécifications des outils nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

3- La Direction de la Formation au Pilotage et des Vols (DFPV)

La Direction de la Formation au Pilotage et des Vols est en charge des formations initiales et avancées au pilotage. L'ensemble des formations approuvées, du pilote privé jusqu'à la qualification de type, en passant par la formation ATPL, sont dispensées au profit notamment de la DGAC, de la Fédération Française Aéronautique, de la Direction Générale de l'Armement, et également de plusieurs compagnies aériennes internationales. En outre, les moyens aériens sont également mis à disposition des pilotes abonnés de la DGAC dans le cadre de leur entrainement aérien. La Direction de la Formation au Pilotage et des Vols est également en charge d'activités dites particulières, comprenant notamment la calibration des aides radioélectriques. Pour assurer la réalisation de l'ensemble de ces activités, elle gère l'entretien technique des aéronefs et des simulateurs et assure également la coordination des centres de formation au pilotage répartis sur le territoire national ou en partenariat avec l'ENAC.

Elle est dirigée par une directrice ou un directeur, assisté d'une adjointe ou d'un adjoint, de la ou du responsable de la conformité CMM, d'une ou d'un chargé de projets de développement, ainsi que :

- *De la cheffe ou du chef du département Opérations*
- *De la cheffe ou du chef du département Technique*
- *Des cheffes ou chefs de centres de formation*
- *D'une subdivision support budgétaire Centres & OP*

3-1 Le département Opérations (OP)

Le département Opérations est chargé :

- *De la définition de la politique en matière de formation au pilotage et des méthodes mises en œuvre,*
- *De la définition des méthodes et procédures d'exploitation des avions,*
- *De la définition et de la gestion du niveau professionnel des personnels navigants et autres instructeurs de la formation au pilotage,*
- *Des relations avec les utilisateurs des centres.*

Ce département assure le respect de la réglementation, notamment dans ses aspects formation et exploitation, et la conformité avec les exigences sécurité et qualité ENAC. Il assure enfin des missions d'ingénierie et d'expertise pour la DGAC et pour des tiers.

La cheffe ou le chef du département Opérations est assisté d'une adjointe un d'un adjoint ainsi que :

- *De la cheffe ou du chef du pôle Pédagogique (OP/PP*) assisté :
  - D'une subdivision Instruction Sol (IS)
  - D'une subdivision Formation Avancée (FA)

- *De la cheffe ou du chef de la division Programmation Centralisée (OP/PC)*
- *De la cheffe ou du chef de la division Exploitation (OP/EXP), dont dépend le bureau des opérations centralisées*
- *De la cheffe ou du chef de la division Gestion de Production (OP/GP)*

3-2 Le département Technique (T)

Le département Technique est chargé de la mise en œuvre de la gestion et de la maintenance des moyens techniques (aéronefs, simulateurs, avions, calculateurs, matériels spécifiques) concourant à la réalisation des activités du service, en coordination avec les divisions techniques des centres. Il assure les actions découlant des responsabilités qui incombent au propriétaire et à l'exploitant d'un aéronef. Il assure la définition de la politique d'organisation des services de maintenance ainsi que diverses missions d'ingénierie, d'expertise et de conseil au profit de l'industrie aéronautique et des écoles de maintenance aéronautique. Il assure le suivi et l'exécution du budget affecté à la maintenance aéronautique. Il gère le site de Castelnaudary spécialisé dans la maintenance.

La cheffe ou le chef du département Technique est assisté :

- *De la cheffe ou du chef de la division Exploitation Technique (ET) ;*
- *De la cheffe ou du chef de la division Maintenance et Production (MP) ;*
- *De la cheffe ou du chef de la division Simulation Vol (SV) ;*
- *De la ou du responsable Méthodes et Ingénierie ;*
- *De la cheffe ou du chef de centre adjoint de Castelnaudary (CAS) ;*
- *De la ou du responsable d'unité de Maintenance de Castelnaudary.*

3-3 Les centres de formation

Les centres de formation sont chargés de la mise en œuvre des stages de formation et autres missions définis par l'échelon de direction. Ils sont implantés principalement sur les sites suivants : Biscarrosse, Carcassonne, Grenoble, Melun, Montpellier, Muret et Saint-Yan.

Les centres de formation comprennent :

- *Une division instruction, chargée de la mise en œuvre des programmes de formation (Instruction sol et vol) et des autres missions opérationnelles ;*
- *Une unité de maintenance, chargée de la mise en œuvre et de la maintenance des moyens aéronautiques et de simulation concourant à la réalisation des activités ;*
- *Des agents en charge du support administratif et logistique du centre, directement rattachés à la cheffe ou au chef de centre ou regroupés au sein d'une division support*

Les centres et en particulier les divisions et unités ci-dessus collaborent avec les départements correspondants de l'échelon central pour l'élaboration et l'évolution des méthodes de fonctionnement de la Direction de la Formation au Pilotage et des Vols.

4- La Direction de l'International et du Développement (DID)

La Direction de l'International et du Développement pilote le développement international de la formation initiale et professionnelle, le développement de la formation continue et contribue au développement des ressources propres de l'école. Ses missions sont les suivantes :

- *Participer à la veille sur l'évolution des besoins en formation*
- *Participer à la définition de la stratégie de l'ENAC, en particulier sur le développement des activités de formation continue et le développement à l'international. Participer à l'évolution de l'offre de formation en cohérence avec la stratégie de l'ENAC*
- *Décliner la stratégie en actions de développement et piloter ces actions. Fixer en particulier les objectifs de développement, suivre et reporter les indicateurs.*
- *Piloter les processus de promotion, de prospection et d'offres partenariales*
- *Participer, en tant que de besoin, au pilotage et à l'exécution des contrats.*

La directrice ou le directeur, de l'International et du Développement est assisté :

- *De responsables de développement chargés d'une zone géographique ou d'un compte partenaire ainsi que d'un domaine de formation*
- *D'une ou d'un responsable de développement chargé de la formation continue en France, assisté d'une cellule support*

5- Le Pôle des Systèmes d'information (PSI)

Le Pôle des Systèmes d'Information est chargé de la mise en œuvre des moyens et des services informatiques, téléphoniques et numériques nécessaires au bon déroulement des missions de l'Ecole. Il organise et coordonne les différentes activités de support auprès des utilisateurs, d'exploitation et d'administration des systèmes, de pilotage et de réalisation de projets dans le cadre du Schéma Directeur de l'Information et des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE).

Le pôle est dirigé par une cheffe ou un chef de pôle et est organisé en quatre programmes :

- *Programme Urbanisation du Systèmes d'Information (USI) qui est responsable de la définition et de la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'Information, du pilotage et de la coordination des projets, et de la communication interne sur les pratiques et usages*
- *Programme Support et Applications (SAP) qui assure la gestion des serveurs applicatifs et des applications,*
- *Programme Exploitation et Support (ES) qui assure l'administration, l'exploitation et le support du parc de machines utilisateurs et multi-fonctions*
- *Programme Infrastructures et Services Réseaux (ISR)*

6- Les fonctions directement rattachées à la direction générale

6-1 Le cabinet de direction

Le cabinet, dirigé par une cheffe ou un chef de cabinet, assite la direction générale dans le pilotage quotidien de l'école en particulier en coordonnant les actions de la direction générale vis-à-vis des autres directions de l'école, de la tutelle et des instances institutionnelles.

6-2- La communication

La communication est rattachée directement à la direction générale de l'école, auprès de l'adjointe ou l'adjoint à la direction générale. Elle est divisée en deux entités :

- Un studio graphique chargé de la PAO, du multimédia et de la création graphique,
- Et une autre plus spécialement chargée de la stratégie de communication, de la communication interne et externe, des relations presse, de l'évènementiel et des relations extérieures.

6-3- La vie étudiante

La vie étudiante est rattachée directement à la direction générale de l'école, auprès de l'adjointe ou l'adjoint à la direction générale. La ou le chargé de la vie étudiante assure le suivi et le pilotage des activités concernées, et notamment la prévention, la santé et le bien-être étudiant. Il assure également l'accompagnement des activités associatives des étudiants.

6-4 Les affaires culturelles

Les affaires culturelles sont rattachées directement à la direction générale de l'école, auprès de l'adjointe ou l'adjoint à la direction générale. La ou le responsable des affaires culturelles élabore, organise et déploie la politique culturelle de l'école.

7- Le Pôle Qualité- Sécurité-Sûreté (PQSS)

Le Pôle Qualité-Sécurité-Sûreté, dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité a la charge de :

- *Participer à l'élaboration des référentiels et garantir leur gestion documentaire*
- *Garantir l'application et le respect des exigences en vue du maintien des agréments, des accréditations et homologations de certains enseignements ou formations détenus par l'ENAC*
- *Apporter une assistance lors des audits externes*
- *Optimiser le Système de Management de la Qualité (SMQ) et organiser périodiquement des Revues de Direction Qualité*
- *Pérenniser la certification ISO 9001*
- *Piloter la démarche relative à la Maîtrise des Risques Comptables et financiers (MRCF)*
- *Coordonner les actions liées au processus de certification légale des comptes de l'ENAC*
- *Mettre en œuvre la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI)*

- *Mettre en œuvre et pérenniser le Système de Management de la Sécurité (SMS) des Vols afin de réduire les risques associés aux activités aériennes à un niveau acceptable*
- *Organiser périodiquement des revues de direction Sécurité des Vols*
- *Participer aux enseignements relatifs à la Sécurité des Vols*
- *Établir et faire réaliser un programme annuel de surveillance interne*
- *Gérer et coordonner une équipe d'auditeurs internes*

Par délégation de la directrice ou du directeur général de l'ENAC, la cheffe ou le chef du Pôle Qualité-Sécurité-Sûreté est la ou le correspondant Sûreté-Défense de l'ENAC pour la DGAC et l'intermédiaire auprès des différentes autorités chargées de la sûreté. Il a la charge d'appliquer la réglementation, les mesures et consignes édictées par ces instances lorsque les activités de l'ENAC sont concernées.

8- La conseillère ou le conseiller et les assistantes et assistants de prévention chargés des règles d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail

La conseillère ou le conseiller et les assistantes et assistants de prévention chargés des règles d'hygiène et sécurité et conditions de travail, outre leurs fonctions de conseil de la direction générale et d'experts permanents auprès de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration sont chargés de :

- *Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la santé des agents*
- *Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre*
- *Veiller à la bonne tenue des registres d'hygiène et sécurité de l'école*
- *Mobiliser l'ensemble du personnel de l'école sur les questions d'hygiène et sécurité*
- *Rechercher et diffuser la réglementation et la documentation*
- *Suivre et évaluer les actions mises en œuvre*
- *Alerter sur le non-respect des règles de sécurité et inciter les responsables à procéder à leur mise en conformité*
- *Participer à des actions de formation, d'information ou de sensibilisation*

La conseillère ou le conseiller a en outre la charge de la coordination de la politique HSE de l'Etablissement.

La supervision des différents sites de l'ENAC est assurée selon la répartition suivante :

- Une conseillère ou un conseiller de prévention : sites de Toulouse, Muret et Biscarrosse
- Une assistante ou un assistant de prévention : site de Toulouse
- Une assistante ou un assistant de prévention : sites de Castelnaudary, Carcassonne et Montpellier
- Une assistante ou un assistant de prévention : sites de Saint-Yan, Grenoble et Melun

Des correspondantes et correspondants Hygiène et Sécurité à temps partiel sont également mis en place sur les sites de Biscarrosse, Montpellier, Grenoble et Melun. Ils assurent un suivi local et un relais avec la conseillère ou le conseiller et les assistantes ou assistants de prévention.

9- L'Agence Comptable (AC)

Dirigée par une ou un agent comptable nommé par arrêté conjoint du ministre des Finances et du Ministre chargé des Transports, l'Agence Comptable exécute les missions relatives au recouvrement des recettes, au contrôle et au paiement des dépenses, à la garde et à la conservation des fonds et valeurs confiés à l'établissement ou lui appartenant ainsi qu'à la tenue de la comptabilité. Il ou elle audite et certifie les projets européens.

Comme tous les comptables publics, l'Agent Comptable dispose, pour l'exécution de sa mission, d'une indépendance non seulement à l'égard de la directrice ou du directeur général de l'établissement, mais encore à l'égard de l'autorité qui l'a nommé sous réserve du droit de l'ordonnateur de le requérir sous sa propre responsabilité pour l'exécution d'un paiement dont la suspension a été décidée par la ou le comptable.

L'Agence Comptable, dirigée par une ou un agent comptable assisté d'une adjointe ou d'un adjoint, est constituée de :

- Une subdivision Dépenses incluant le service facturier médical et rentes
- Une subdivision Missions incluant le service facturier pour le site de Toulouse
- Une subdivision Recettes

10- Le pôle Transition Environnementale et Sociétale (TES)

Le pôle Transition Environnementale et Sociétale, dirigé par une cheffe ou un chef de pôle, est chargé de la mise en œuvre de la politique environnementale et sociétale de l'établissement suivant cinq axes :

- *Axe Gouvernance : Formaliser la politique de Responsabilité Sociétale et de Développement Durable et l'intégrer à toute l'activité de l'école*
- *Axe Recherche et Innovation : Intégrer la Responsabilité Sociétale et de Développement Durable dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'école tout en développant les interactions sciences société et une réflexion éthique*
- *Axe Enseignement et Formation : Intégrer la Responsabilité Sociétale et de Développement Durable dans les programmes d'enseignements tout en développant les compétences des enseignants dans ces domaines*
- *Axe Campus : Développer des politiques de diminution des émissions de gaz à effet de serre, d'utilisation durable des ressources, de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement, de développement de la biodiversité sur les campus de l'école et de promotion d'une alimentation responsable*

- *Axe Politique Sociétale : Favoriser une politique humaine et sociale d'égalité et de diversité au sein des parties prenantes internes de l'école, accompagner le développement de compétences environnementales et sociétales dans l'évolution des métiers, développer une qualité de vie au sein des campus et promouvoir une politique d'égalité des chances pour la communauté apprenante*

La cheffe ou le chef du pôle TES est assisté de chargés de mission en charge des aspects :

- Diversité
- Egalité des chances
- Environnement

Article 2-

La décision ENAC/DG n° 2024-3724 du 15 décembre 2024 portant organisation de l'ENAC est abrogée.

Article 3-

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Ecole nationale de l'aviation civile.

Fait à Toulouse, le 17 mars 2025

Le Directeur Général de l'ENAC,

Signé : Olivier CHANSOU